

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1222

présenté par
Mme Blin, M. Juvin, M. Hetzel, M. Breton, Mme Corneloup, Mme Serre et M. Gosselin

ARTICLE 7

À la fin de l’alinéa 9, substituer au mot :

« disponibles »,

le mot :

« possibles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.